

Le quatorze du mois de Novembre mil sept cent trente
après la publication des bans par trois jours de fête à la
messe de paroisse et les fiancailles faites le douze du
présent mois en cette Eglise de St André de Boissy laillory
d'entre Jean de fery âgé de vingt neuf ans fils de Jean
manouvrier et Louise auger ses pere et mere d'une part
et d'entre Marguerite Loyer fille de defunt Charles Loyer
de son vivant. tomelier et de Jeanne auger ses pere et mere
d'autre part tout deux de cette paroisse laquelle Marguerite
Loyer est âgée de vingt trois ans de l'âge de l'curé de ce
lieu, ne la dispense de Consanguinité du quatre au quatre
qui mettoit entre eux un empêchement Canonique, accordée
en leur faveur par monseigneur l'illustissime et
reverendissime archevêque de Rouen M^{re} l'Evêque de la Rochelle
le treize du même mois et de la même année que dessus signée
de monseigneur Germain Baptiste René duquel on son grand
vicar le porteur et plus bas par son secrétaire d'aujour
d'hui tant bon, aucun autre empêchement, ni opposition
quelconque et après avoir mis l'acte de l'interdiction des dites parties
et ay mariés et leur ay donné la benediction nuptiale en
présence de Jean de fery pere et d'ailleurs le frere Louis
germain, Jean auger oncle maternel, Gilles le danois oncle
par rapport à sa femme du dit Epoux et de pierre Loyer
frere et pierre Lomin parrain de l'édite femme. qui ont
Jean de fery Marguerite Loyer et Marguerite
Jean auger pierre Loyer

de Jean
de fery pere

Pierre Lomin

Jou d'ain

Voisin